

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration d'une épreuve certificative externe commune au terme de la troisième étape du continuum pédagogique

A.Gt 11-12-2009

M.B. 26-01-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre II;

Vu le décret du 30 avril 2009 visant au renforcement du dispositif d'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en mathématiques organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

1. Des quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Martine Machtelings qui assumera aussi la Vice-Présidence;
- Colette Genot;
- Rita Midavaine;
- René Quevrin;

2. De quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française :
- Catherine Cochez;
- l'enseignement officiel subventionné :
- Audrey Godelaine;
- l'enseignement libre subventionné :
- Dimitri Foucart;
- Florence Lambert-Schüm;

3. De quatre membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

- René Screve

- d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Jules Mievis
- Jean-Marc Houyoux

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Francine Cordier

Article 2. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en français organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :



1. Des quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Micheline Laurent qui assumera aussi la Vice-Présidence;
- Myriam Boulard;
- Marie-Christine Freyens;
- Ariane Leturcq;

2. De quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française :
- Colette Colas;
- l'enseignement officiel subventionné :
- Sandra Boone;
- l'enseignement libre subventionné :
- Stéphane Degels;
- Amaury Martin;

3. De quatre membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

- Danielle Feron;

- d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Jean-Luc Vanschepdael;

- Claire Desmarets;

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Maryse Pajera.

Article 3. - La Ministre de l'Enseignement obligatoire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 décembre 2009.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET